

Manuel d'Exploitation



Version évacuation



Version
évacuation/mise en sécurité

UTI.Micro Pack

SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE

SOMMAIRE

<i>Principes d'exploitation</i>	2
<i>Exploitation-vérification et maintenance des systèmes de sécurité incendie.....</i>	4
<i>Opérations et signalisations générales.....</i>	6
<i>Opérations et signalisations liées à la détection.....</i>	12
<i>Signalisations et commandes liées à l'évacuation</i>	16
<i>Signalisations et commandes liées à la mise en sécurité.....</i>	21
<i>Présentation d'un système de sécurité incendie.....</i>	22
<i>Consignes d'exploitation</i>	24

Gestion par niveaux d'accès

La centrale est exploitée avec la notion de niveaux d'accès. Les manipulations sur les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) sont protégées par des niveaux d'accès correspondant à la compétence et au niveau de responsabilité de l'intervenant.

Niveau 1 (N1) : Personnel exerçant une responsabilité générale de surveillance.

Il permet à l'exploitant d'effectuer des commandes qui ne changent pas l'état de la centrale (arrêt signaux sonores, essai signalisations)

Niveau 2 (N2) : Personnel ayant une responsabilité particulière de sécurité.

Il permet à l'exploitant d'effectuer des opérations usuelles d'exploitation (mise en service/hors service de zones de détection, acquittement processus, réarmement).

Niveau 3 (N3) : Personnel habilité par le constructeur à faire de la maintenance ou du contrôle.

Il est réservé au vérificateur/installateur et permet d'effectuer des commandes liées aux opérations de maintenance et de paramétrage.

Le niveau d'accès 1 est inclus dans les niveaux d'accès 2 et 3. Le niveau d'accès 2 est inclus dans le niveau d'accès 3. Sans opération pendant 60 secondes, le système revient automatiquement au niveau d'accès 1.

Généralités

Les signalisations feu et dérangement sont mémorisées, à l'exception des défauts alimentation qui sont réarmés quand le défaut disparaît.

Signalisations sonores

Continue : Détection d'un feu.

Discontinue : Dérangement, y compris, perte d'une alimentation, défaut système, pré-alarme.

Écrans de veille

Le tableau étant en état de veille :

14/03/08	12:30	(1)
Système de protection incendie		
Centre hospitalier		
accueil de jour		

14/03/08	12:30	(1)
Système de protection incendie		
Centre hospitalier		
accueil de jour		



L'écran peut afficher un texte de 120 caractères configurable à la demande de l'utilisateur.

Le tableau ayant un ou plusieurs Hors service et/ou un ou plusieurs Test :

14/03/08	12:30	(1)
1 Zone en test 1 Hors service		

14/03/08	12:30	(1)
1 Zone en test 1 Hors service		

14/03/08	12:30	(1)
1 Zone en test 1 Hors service		

Écran d'alarme feu

UTI.Micro Pack dispose de trois modes d'affichage de l'alarme feu :

Affichage en mode zone

Dans ce mode on indique la zone en feu.

Feu N01 Z01 RdC Hall principal

Affichage en mode adresse

Dans ce mode on indique la zone en feu ET l'adresse en feu.

Feu N01 Z01 RdC Hall principal
detecteur A002 Local électrique

Affichage en mode consigne

Dans ce mode on indique la zone en feu ET la consigne associée.

Feu N01 Z01 RdC Hall principal
Appeler le poste 46



Remarques

Quelque soit le mode configuré, la touche "**Consigne/adresse**" permet de basculer de l'un à l'autre des affichages.

La signalisation de préalarme est également assurée en mode zone, adresse ou consigne.

Feu N01 signifie qu'il s'agit de la première zone passée en feu.

Écran de défaut

Defaut Z01 RdC Hall principal
Detecteur A003 Local technique

Defaut 1/2

**Extraits
(commentaires)
de l'arrêté
du 25 juin 1980**

MS 58 **Obligations de l'installateur et de l'exploitant**

§ 3.Toute installation de détection doit faire l'objet d'un contrat d'entretien avec un installateur qualifié.
Ce contrat doit inclure les essais fonctionnels prévus à l'article MS 56, paragraphe 3, deuxième tiret.

MS 68 **Entretien**

Le Système de Sécurité Incendie (*S.S.I.*) doit être maintenu en bon état de fonctionnement.

Cet entretien doit être assuré :

- soit par un technicien compétent habilité par l'établissement ;
- soit par l'installateur de chaque équipement ou son représentant habilité.

Toutefois, les systèmes de sécurité incendie de catégorie A et B doivent toujours faire l'objet d'un contrat d'entretien.

MS 69 **Consignes d'exploitation**

Le personnel de l'établissement doit être initié au fonctionnement du système d'alarme.

L'exploitant ou son représentant doit s'assurer, une fois par semaine au moins, du bon fonctionnement de l'installation et de l'aptitude des alimentations électriques et/ou pneumatiques de sécurité à satisfaire aux exigences du présent règlement.

L'exploitant doit faire effectuer sous sa responsabilité les remises en état le plus rapidement possible.

L'exploitant doit disposer en permanence d'un stock de petites fournitures de rechange des modèles utilisés tels que lampes, fusibles, vitres pour déclencheurs manuels à bris de glace, cartouche de gaz inerte comprimé, etc.

**Norme NF S 61.933
règles de maintenance**

5.1 Les personnels chargés d'exécuter les opérations de maintenance du S.S.I. doivent être formés pour intervenir en conformité avec les opérations prévues par le constructeur de chaque équipement.

5.7 Les opérations de maintenance corrective doivent être réalisées par un personnel habilité pour intervenir sur le S.S.I. aux niveaux d'accès III ou IV [au sens de la norme NF S 61.931].

Vérifications périodiques des systèmes de sécurité incendie

PÉRIODICITÉ	OPÉRATIONS DE VÉRIFICATION	INTERVENANTS
1 JOUR	<p>Essai des États de l'U.S., des A.E.S.(électriques) et des A.P.S. (pneumatiques) (<i>boutons poussoir ESSAI SIGNALISATIONS et FONCTION BILAN</i>).</p> <p>Examen du T.S.I. et de la position d'attente des issues de secours.</p>	Exploitant
1 MOIS	Essai de déverrouillage des dispositifs de verrouillage pour issue de secours.	Exploitant
3 MOIS	<p>Essai de la fonction compartimentage (D.A.S. communs).</p> <p>Essai des coffrets de relayage pour ventilateurs de désenfumage.</p> <p>Essais des dispositifs de relayage de mise en sécurité à partir d'un point de détection.</p>	Technicien compétent ou Installateur qualifié ou son représentant habilité
6 MOIS	<p>Essai du C.M.S.I. à partir d'un détecteur automatique et,/ou d'un déclencheur manuel par Z.S.</p> <p>Essai des exutoires, ouvrants, portes.</p>	Technicien compétent ou Installateur qualifié ou son représentant habilité
1 AN	<p>Essai fonctionnel de chaque détecteur automatique et D.M.</p> <p>Essai fonctionnel de l'E.A., des clapets et des volets, des D.C.M.</p> <p>Examen visuel de chaque D.A.S.</p> <p>Essais de décharge des batteries d'accumulateur ou remplacement des batteries tous les 4 ans.</p>	Installateur qualifié
3 ANS	<p>Systèmes de Sécurité Incendie de catégorie A ou B :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examen de la conformité du S.S.I. au dossier d'identité; - vérification des actions de maintenance et essais de fonctionnement; - examen des conditions d'exploitation. 	Organisme agréé
4 ANS	Remplacement des batteries d'accumulateur ou essais de décharge (tous les ans).	Installateur qualifié

Fixe : Au moins une des zones de détection incendie est en feu.

Fixe (+ voyant associé au dérangement) :

- Au moins une des zones de détection incendie est en dérangement, ou
- Défaut secteur sur l'une des alimentations, ou
- Défaut batteries sur l'une des alimentations, ou
- Défaut système, ou
- Défaut ligne de sirènes.

Fixe : Défaut secteur ou batteries.

Fixe : Défaut secteur et batteries, ou Défaut système de l'ecs ou du CMSI.

Fixe : Une des zones de détection, la zone de diffusion d'alarme, ou une des sorties est hors service.

Fixe : Une des zones de détection, la zone de diffusion d'alarme, ou une des sorties est en test.

Fixe : ECS alimenté.

FEU

DERANGEMENT

DEFAUT ALIMENTATION

SYSTEME HORS SERVICE

HORS SERVICE

TEST

SOUS TENSION

Organisation des commandes

Les touches sont réparties en six groupes. :

1 - Quatre touches permettent d'accéder à des opérations usuelles :



2 - Trois touches permettent d'accéder aux informations affichées :



EVENEMENTS

3 - Une touche permet d'afficher l'écran "Menu" ci-contre, puis des sous menus en fonction de la sélection choisie ci-dessous puis d'accéder à différents sous menus :

```
>Detection incendie Entrees/sorties
  Evacuation           Mise en securite
  Archivage            Autres
  Services
```

- L'accès aux sous menus proposés s'effectue à l'aide des touches de navigation (Cf. 5) suivi de "**VALIDATION**" (Cf. 6).
- Seules les opérations exécutables au niveau d'accès en cours (**0 → 1** ou **0 → 2** ou **0 → 3**) sont proposées.

Remarques

- Le menu "Archivage" n'est proposé qu'aux niveaux d'accès 2 et 3.

- Le menu "Services" n'est proposé qu'au niveau d'accès 3.

4 - Un pavé numérique permet de sélectionner un des menus affichés, de saisir un code d'accès ou la valeur d'une donnée :



5 - Quatre touches de navigation permettent de déplacer un curseur (>) dans l'afficheur :



6 - Deux touches situées en bas du tableau permettent de valider le choix proposé par le curseur ou de revenir au menu principal :



ATTENTION : LES ACTIONS QUI S'EFFECTUENT AU NIVEAU D'ACCÈS 2 (N 2) NÉCESSITENT D'ENTRER UN CODE NUMÉRIQUE

**Entrer un code
de niveau d'accès 2**



Opérations et signalisations générales

Dans cette notice, ces opérations sont repérées par N2.

POUR

ACTIONS À EFFECTUER

Arrêter les signaux sonores



**Essayer les signalisations
(visuelles et sonores)**



**Visualiser l'état général
du système de sécurité incendie**



**Réarmer un feu, un dérangement
ou une mise en sécurité (N2)**



Remarques

Si le réarmement n'est pas réalisé, vérifier l'installation et faire remettre en état si besoin la zone de détection correspondante par le service technique habilité. Si le problème persiste, mettre la zone hors service.

POUR

Visualiser l'état général du système de sécurité incendie



ACTIONS À EFFECTUER

Appuyer sur la touche "EVENEMENTS"



>001 Feu	004 Hors service
001 Prealarme	
002 Derangement	
003 Test	

Faire défiler les zones et adresses en feu

Objectifs : Visualiser les feux.

Procédure 1 : A appliquer quand les feux sont affichés sur l'écran.



Feu N01 Z01 RdC hall principal
Detecteur A012 Local documentation
Appeler poste 4026
Feu 2 / 3

- La dernière ligne indique le nombre total de zones en feu (3 dans l'exemple) et l'ordre de passage en feu. (dans l'exemple la zone affichée est la seconde à être passée en feu).
- Chaque nouvelle action sur la touche "**DÉFILEMENT**" conduit à l'affichage d'un nouveau feu.
- Il est également possible d'accéder aux autres zones en utilisant les touches de navigation :
 ▲ Feu précédent, ▼ Feu suivant, ⏪ Premier feu, ⏩ Dernier feu.

Quand plusieurs adresses sont en feu dans une zone, le message "**Suite : Consigne/adresse**" s'affiche sur la dernière ligne.



Feu N01 Z01 RdC hall principal
Detecteur A012 Local documentation
Appeler poste 4026
Feu 2 / 3
Suite : Consigne/adresse

- Chaque action sur la touche "**Consigne/adresse**" conduit à l'affichage d'une nouvelle adresse en feu dans la zone.

Faire défiler les zones et adresses en feu
(suite)

Procédure 2 : A appliquer quand des feux ne sont pas affichés sur l'écran.



>003 Feu	004 Hors service
001 Prealarme	
002 Dérangement	
003 Test	

Sélectionner >003 Feu avec les touches de navigation Puis Procéder comme dans la procédure 1.

Faire défiler les dérangements (niveaux 1, 2 et 3)

Objectifs : Visualiser les dérangements.

Procédure 1 : A appliquer quand des dérangements sont affichés sur l'écran.



Defaut N01	Z01 RdC Hall entrée
Detecteur A002	Local documentation
	Capteur

- La dernière ligne indique le nombre total de défauts (2 dans l'exemple) et l'ordre de passage en défaut (dans l'exemple, le défaut affiché est le premier).
- Chaque nouvelle action sur la touche "DÉFILEMENT" conduit à l'affichage d'un nouveau dérangement.
- Il est également possible d'accéder aux autres dérangements avec les touches de navigation :
 - ▲ Dérangement précédent,
 - ▼ Dérangement suivant,
 - ◀ Premier dérangement,
 - ▶ Dernier dérangement.

Procédure 2 : A appliquer quand des dérangements ne sont pas affichés sur l'écran.



>000 Feu	004 Hors service
001 Prealarme	
002 Dérangement	
003 Test	

Sélectionner >002 Dérangement avec les touches de navigation Puis Procéder comme dans la procédure 1.

Faire défiler les zones et adresses en pré-alarme	<p>Objectifs : Visualiser les pré-alarme.</p> <ul style="list-style-type: none">• Procéder comme pour le défilement des dérangements.
Faire défiler les hors service (niveaux 1, 2 et 3)	<p>Objectifs : Visualiser les hors service.</p> <ul style="list-style-type: none">• Procéder comme pour le défilement des dérangements.
Faire défiler les mises en test (niveaux 1, 2 et 3)	<p>Objectifs : Visualiser les mises en test.</p> <ul style="list-style-type: none">• Procéder comme pour le défilement des dérangements.
Régler la date et l'heure (N2 Maître)	 <p>Sélectionner >Autres avec les touches de navigation Puis </p> <p>Puis sélectionner >Date et heure avec les touches de navigation Puis </p> <p>et suivre les indications données sur l'écran.</p>

OPÉRATIONS ET SIGNALISATIONS LIÉES À LA DÉTECTION

Visualiser les états des zones et adresses de détection (N1, N2)



>Detection incendie Entrées/Sorties
Evacuation Mise en sécurité
 Autres



>Etat



>Recapitulatif
Par zone
Par adresse

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner l'accès à l'état demandé :

- **Récapitulatif** : de toutes les zones
- **Par zone** : d'une zone donnée
- **Par adresse** : d'une adresse donnée

Suivre les indications données sur l'écran.

Mettre en service les zones et adresses de détection (N2)



>Detection incendie Entrées/Sorties
Evacuation Mise en sécurité
Archivage Autres



>Etat
En service
Hors service

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner "En service"  Puis



>Toutes les zones
Par zone
Par adresse

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner la commande à effectuer :

- **Toutes les zones** : l'ensemble des zones de la centrale
- **Par zone** : une seule des zones de la centrale
- **Par adresse** : une seule des adresses de la centrale

Suivre les indications données sur l'écran.

Mettre hors service les zones et adresses de détection (N2)



>Detection incendie Entrées/Sorties
Evacuation Mise en sécurité
Archivage Autres



>Etat
En service
Hors service

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner "Hors service"  Puis



>Toutes les zones
Par zone
Par adresse

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner la commande à effectuer :

- **Toutes les zones** : l'ensemble des zones de la centrale
- **Par zone** : une seule des zones de la centrale
- **Par adresse** : une seule des adresses de la centrale

Suivre les indications données sur l'écran.

Signalisation des feux
(une seule zone en feu)

Affichage en mode zone

Feu N01 Z01 RdC Hall principal

Affichage en mode adresse

Feu N01 Z01 RdC Hall principal
Detecteur A002 Local documentation

Affichage en mode consigne

Feu N01 Z01 RdC Hall principal
Telephoner au poste 46

La touche



permet de passer d'un mode d'affichage à un autre.

Affichage en mode zone

Feu N01 Z01 RdC Hall principal

Feu N03 Z05 Laboratoire

Affichage en mode adresse

Feu N01 Z01 RdC Hall principal
Telephoner au poste 46

Feu N03 Z05 Laboratoire
Telephoner au poste 4026

Affichage en mode consigne

Feu N01 Z01 RdC Hall principal

Detecteur A002 Local électrique

Feu N03 Z05 Laboratoire

Manuel A013 Stockage colorants

La touche



permet de passer d'un mode d'affichage à un autre.

Remarques

La première zone passée en feu a le N01 et est affichée en haut de l'écran.

La dernière zone passée en feu est affichée dans le bas de l'écran, le numéro associé indique le nombre de total de zones en feu : 3 dans notre exemple (N03).

SIGNALISATIONS ET COMMANDES LIÉES À L'ÉVACUATION (ZONE D'ALARME)

Fixe : les sirènes sont commandées (le voyant EVACUATION s'éteint à la fin du fonctionnement des sirènes).

Fixe : une zone de détection incendie commandant l'évacuation (les sirènes) a détecté un feu.

Fixe : la zone d'alarme est en mode VEILLE RESTREINTE (la commande des sirènes n'est possible que par appui sur le bouton poussoir COMMANDE EVACUATION).

Éteint : la zone d'alarme est en mode VEILLE GÉNÉRALE (la commande des sirènes est possible manuellement par appui sur le bouton poussoir COMMANDE EVACUATION et par l'alarme feu d'une zone de détection).

Fixe : les lignes de sirènes sont HORS SERVICE ou en TEST.

Cignotant : une ligne de sirènes est en DERANGEMENT.

EVACUATION
ALARME

VEILLE RESTREINTE
DERANGEMENT/TEST/
DIFFUSEURS SONORES H.S.

À utiliser pour :



Lancer la commande de
fonctionnement des sirènes.
(N1, N2, N3)

Appui durant
3 secondes minimum.

Annuler la commande temporisée
avant le fonctionnement des sirènes.
(N2, N3)

SEULEMENT si le voyant
EVACUATION GENERALE
est éteint.

Mettre la zone d'alarme :
(N2, N3)

- en veille générale (si le voyant VEILLE RESTREINTE est allumé)
- en veille restreinte (si le voyant VEILLE RESTREINTE est éteint).

SEULEMENT si les voyants
ALARME ou EVACUATION sont
éteints.

Rappel :
Le mode veille restreinte est
indiqué par le voyant jaune VEILLE
RESTREINTE allumé en fixe.

Cette commande est également
possible par le menu "Evacuation".

Visualiser l'état de la zone d'alarme (évacuation)



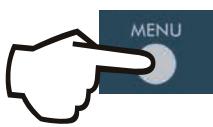
>Detection incendie	Entrées/Sorties
Evacuation	Mise en sécurité
Archivage	Autres
Services	

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner >**Evacuation**



>Etat	Temporisation hors
Veille générale	
Veille restreinte	
Temporisation en	

Mettre en veille générale la zone de diffusion d'alarme (évacuation) (N 2)



>Detection incendie	Entrées/Sorties
Evacuation	Mise en sécurité
Archivage	Autres
Services	

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner >**Evacuation**



>Etat	Temporisation hors
Veille générale	
Veille restreinte	
Temporisation en	

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner >**Veille générale**



**Mettre en veille
restreinte la zone
de diffusion d'alarme
(évacuation) (N 2)**



>Detection incendie	Entrées/Sorties
Evacuation	Mise en sécurité
Archivage	Autres
Services	

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner >**Evacuation**



>Etat	Temporisation hors
Veille generale	
Veille restreinte	
Temporisation en	

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner >**Veille restreinte**



**Mettre en service
la temporisation
d'alarme restreinte**



>Detection incendie	Entrées/Sorties
Evacuation	Mise en sécurité
Archivage	Autres
Services	

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner >**Evacuation**



>Etat	Temporisation hors
Veille generale	
Veille restreinte	
Temporisation en	

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner >**Temporisation en**



Mettre hors service la temporisation d'alarme restreinte



>Detection incendie	Entrées/Sorties
Evacuation	Mise en sécurité
Archivage	Autres
Services	

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner >**Evacuation**



>Etat	Temporisation hors
Veille generale	
Veille restreinte	
Temporisation en	

Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner >**Temporisation hors**



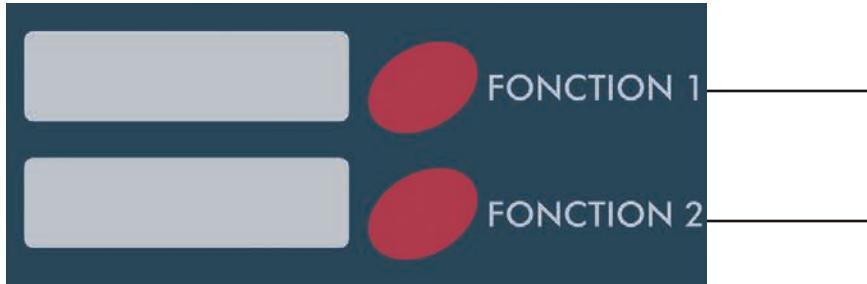
Signalisation report face avant



Cette fonctionnalité n'est pas encore disponible.

SIGNALISATIONS ET COMMANDES LIÉES À LA MISE EN SÉCURITÉ (2 FONCTIONS POSSIBLES)

(par exemple : porte coupe feu)



À utiliser pour :

Commander manuellement une fonction
à rupture et sans contrôle de position.
(N1, N2, N3)

Visualiser l'état d'une
fonction de mise en
sécurité (MES)



>Detection incendie
Evacuation
Archivage
Services

Entrées/Sorties
Mise en sécurité
Autres

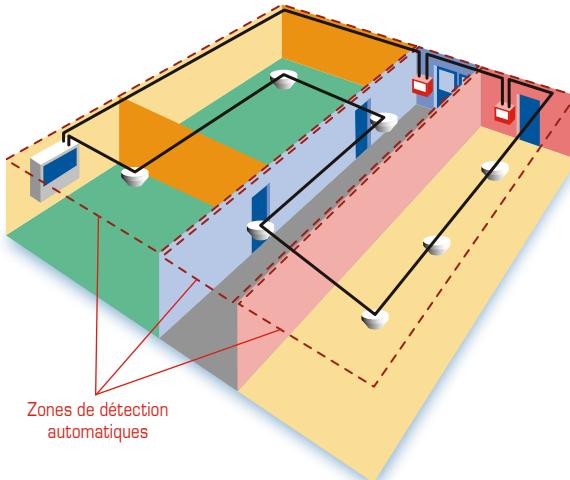
Utiliser avec les touches de navigation pour sélectionner >Mise en sécurité



>Etat

PRÉSENTATION D'UN SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE PROTÉGÉ PAR UTI.MICRO Pack

La détection



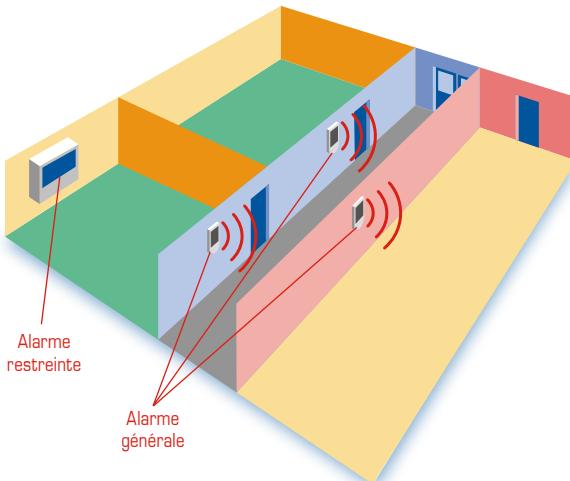
Dans votre établissement, le risque incendie est "découpé" en zones de détection.

Une zone de détection est un lieu géographique correspondant à l'emplacement d'un ou plusieurs détecteurs automatiques ou déclencheurs manuels pour lesquels une indication spécifique d'alarme incendie est nécessaire.

Chaque zone de détection peut être sollicitée par :

- Un ou plusieurs détecteurs automatiques (Detector icon)
- Un ou plusieurs déclencheurs manuels (Manual call point icon)

L'évacuation



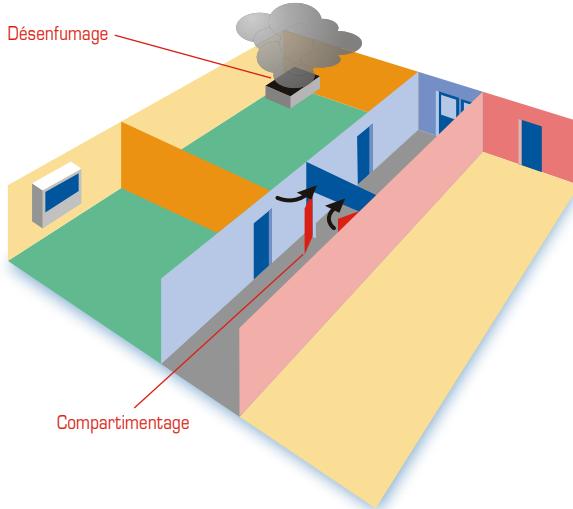
UTI.Micro Pack assure la diffusion du signal sonore d'évacuation générale (alarme générale), dans tout ou partie du bâtiment (Sirene icon : sirène).

L'action d'un déclencheur manuel ou d'un détecteur automatique déclenche immédiatement une signalisation sonore et visuelle (alarme restreinte), au niveau de l'UTI.Micro Pack .

Suivant les dispositions du règlement de sécurité et les exigences de la commission locale de sécurité, la commande des sirènes (alarme générale) peut être retardée par rapport à l'alarme restreinte (5 minutes maximum).

L'alarme générale fonctionne sans possibilité d'arrêt pendant au minimum 5 minutes. L'alarme générale peut aussi être commandée manuellement et immédiatement depuis la face avant de l'UTI.Micro Pack.

La mise en sécurité



UTI.Micro Pack permet de gérer les fonctions nécessaires à la mise en sécurité de votre risque, à savoir :

- **Fonction compartimentage** : son rôle est d'arrêter ou ralentir la propagation de l'incendie (fermeture de portes et clapets coupe feu par exemple).
- **Fonction désenfumage** : son rôle est d'évacuer les gaz chauds vers l'extérieur (ouverture d'exutoires par exemple), ce qui facilitera l'évacuation du bâtiment et l'intervention de secours.

Les fonctions de mise en sécurité peuvent être commandées :

- Automatiquement, par le fonctionnement de détecteurs automatiques dans certaines zones de détection,
- Manuellement, depuis la face avant de l'UTI.Micro Pack.

Exploitation/ maintenance

Le personnel chargé d'exploiter le système de sécurité doit être formé à son utilisation.

Les niveaux d'accès à l'exploitation et à la maintenance du Système de Sécurité Incendie correspondent à la compétence de l'intervenant.

UTI.Micro Pack et les périphériques raccordés, assurent en permanence la surveillance et la gestion de votre risque.

Le système de détection analyse 24h/24 le milieu dans lequel il est installé. Les détecteurs ont été choisis et installés en fonction des critères d'exploitation et d'architecture de votre risque. Toute modification de l'un de ces critères (déplacement d'une cloison, modification de destination d'un local...) doit entraîner l'actualisation de votre installation de détection par le constructeur/installateur.

Pour conserver la qualité de votre installation, soumettez la à au moins un essai semestriel selon l'article du règlement de sécurité : MS 58 (obligation de l'installateur et de l'exploitant).

Toute installation de détection doit faire l'objet d'un contrat d'entretien avec un installateur qualifié (règlement de sécurité : MS 68).

Les personnels chargés d'exécuter les opérations de maintenance du Système de Sécurité Incendie doivent être formés pour intervenir en conformité avec les opérations prévues par le constructeur de chaque équipement.

CONSIGNES D'EXPLOITATION

Alarme feu

Voyant rouge FEU fixe,
buzzer son continu.



ARRÊTER LE SIGNAL SONORE



Dérangement

Voyant jaune DÉRANGEMENT fixe,
buzzer son pulsé.



APPLIQUER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

ARRÊTER LE SIGNAL SONORE



RECHERCHER LA CAUSE DU DÉRANGEMENT

Appeler éventuellement le service technique pour renseignement ou
téléphoner au numéro :

Commande immédiate des sirènes



ATTENTION :

Dès que les sirènes sont commandées, il n'est plus possible de les arrêter manuellement.

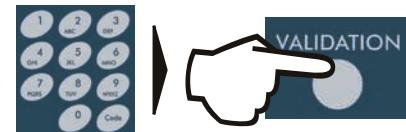
L'arrêt est automatique au bout de 5 minutes.

Annulation d'un processus automatique d'évacuation

ENTRER LE CODE DE
NIVEAU D'ACCÈS 2



TAPEZ VOTRE
CODE À L'AIDE
DU CLAVIER
NUMÉRIQUE



ATTENTION :
IMPOSSIBLE si le voyant
EVACUATION est allumé.



Avertissement

Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en oeuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas impliquer notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, base de données reproduits dans ce guide seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L122-5 2° et 3° a), d'une part, que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayant cause est illicite » [article L122-4]. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Page laissée blanche intentionnellement

Page laissée blanche intentionnellement

